

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2015**

Délibération
n° 2015.12.161.B

**Parc d'activités de
Bel Air à L'Isle
d'Espagnac - travaux
d'aménagement - Lot
n° 1 "terrassment -
voirie -
assainissement" :
avenant n° 4**

LE TROIS DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à L'Alpha - Médiathèque de GrandAngoulême - 1 rue Coulomb 16000 ANGOULÊME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 novembre 2014**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, André BONICHON

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 DECEMBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.12.161.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

**PARC D'ACTIVITES DE BEL AIR A L'ISLE D'ESPAGNAC - TRAVAUX D'AMENAGEMENT -
LOT N° 1 "TERRASSEMENT - VOIRIE - ASSAINISSEMENT" : AVENANT N° 4**

Par délibération n° 63.B du 11 avril 2013, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour le lot n°1 : Terrassements, voirie, assainissement eaux pluviales et eaux usées, génie civil des réseaux divers pour la réalisation du parc d'activités sur le site de Bel Air à L'Isle d'Espagnac.

La commission d'appel d'offres du 21 novembre 2013 a attribué le lot n° 1 « terrassement – voirie - assainissement » au groupement COLAS SUD OUEST (mandataire) et SOGEA ATLANTIQUE HYDRAULIQUE dont le siège est situé Lieu-dit Four à chaux - ZE des Aubreaux – 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE pour un montant de 2 468 210,47 € HT (tranche ferme et tranche conditionnelle).

Par délibération n° 18.B du 12 mars 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 d'un montant en plus-value de 10 129,25 € HT qui a porté le montant du marché à 2 478 339,72 € HT.

Par délibération n° 62.B du 21 mai 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 2 d'un montant en moins-value de – 25 658,95 € HT qui a ramené le montant du marché à 2 452 680,77 € HT.

Par délibération n° 88.B du 9 juillet 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 3 d'un montant en plus-value de 27 385,15 € HT qui a porté le montant du marché à 2 480 065,92 € HT.

Selon l'article 19.2.1 du CCAG travaux, il est nécessaire de prolonger le délai de réalisation du marché du lot 1 qui prévoyait un délai de 11 mois à compter du 22 avril 2014. La réception de l'ensemble des lots a été faite le 7 mai 2015, la prolongation de délai pour le lot 1 est portée à cette date. Cette modification n'a pas d'incidence financière.

Par ailleurs, il a été nécessaire d'adapter les réseaux de collecte des eaux usées et pluviales et d'ajouter des regards de branchement pour un montant de 30 181,14 € HT (a).

Le marché est à prix unitaires et a été signé sur la base de l'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du détail quantitatif et estimatif. Il convient, à la fin du chantier, d'arrêter le montant définitif du marché à la somme de 2 469 411,30 € HT soit une différence de 1 200,83 € HT (b).

L'avenant n° 4 est d'un montant en plus-value de 31 381,97 € HT (correspondant à la somme des montants (a) et (b) ci-dessus).

Le montant du marché passe de 2 480 065,92 € HT à 2 511 447,89 € HT suite au dernier avenant. L'augmentation du marché s'élève à 1,75 % par rapport à son montant initial de 2 468 210,47 € HT.

.../...

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 17 novembre 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 4 au lot n°1 « terrassement – voirie – assainissement eaux pluviales et eaux usées, génie civil des réseaux divers » confié au groupement COLAS SUD OUEST (mandataire) et SOGEA ATLANTIQUE HYDRAULIQUE dont le siège est situé lieu-dit Four à chaux - ZE des Aubreaux – 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE pour des prestations supplémentaires d'un montant de 31 381,97 € HT et la prolongation du délai de réalisation.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD, en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique – article 6053.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 décembre 2015	<u>Affiché le :</u> 16 décembre 2015